



changement de délégataire eau et assainissement

Au 1er janvier, la gestion de l'eau et de l'assainissement de la ville sera prise en charge par VEOLIA.



Facturation

Vous allez recevoir prochainement votre ultime facture de la SAUR.
Si vous êtes mensualisés, vous devrez suspendre votre autorisation de prélèvement au 31/01/2022



Permanences en mairie d'ARAMON

Veolia assurera des permanences en mairie les:

5 et 12 janvier 2022
de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

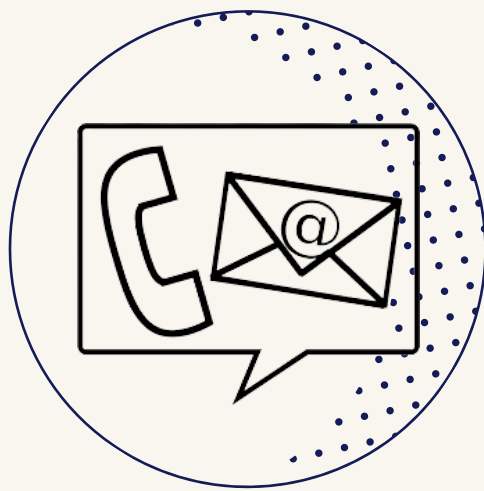


Contact

Par téléphone au: **09 69 32 93 28**

Sur place à Beaucaire:
Accueil Consommateur

135 rue Robert Shuman
du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 16h30



Données bancaires

La transmission de votre contrat se fera automatiquement le 1er janvier 2022.
Les données bancaires n'étant pas transmissibles, si vous êtes mensualisé, Veolia prendra contact avec vous prochainement

